







# « Rallye – sprint MICKY »

Dimanche 25 août 2019



Epreuve comptant pour le championnat FWB et CSAP Liège
Epreuve comportant une annexe « PROV'HISTORIC » chronométrée
Epreuve comportant une annexe « HISTO-DEMO » non-chronométrée

## REGLEMENT PARTICULIER

Centre de l'épreuve :

Rue de le Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy (ENGIS) Contacts et informations : GEILENKIRCHEN Noël 0496/581.700 seat@teledisnet.be DELINCE Louis 0497/453.613 stebelou@hotmail.com



#### BN VA VOUSTERONNER

quai de complègne, s 4500 - huy 085/311.411 copyvorez@skynet.be rue des brasseurs as 4500 - huy 085/230 320



Club organisateur: Lg 30 – ASBL Ecurie LES VOLANTS - N° d'entreprise: 418 113 550 - Visa ASAF n°: 2019/35.47

**Epreuve**: Rallye-sprint Micky

Date: 24 et 25 août 2019

#### Adresse des vérifications administratives :

Chapiteau – Parking MGM - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

<u>Remarques</u>: R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

### Règlement particulier

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque. Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'v évoluer, chacun à leur rythme.

<u>Avertissement</u>: Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Co-équipier

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO" ne peut être mineur (il doit avoir atteint l'âge de 18 ans).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

<u>Rappel</u>: l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué <u>avant le 31 décembre 1993 à minuit</u>, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (même "body") fabriquées après cette date, pour autant que la date du <u>début de leur production</u> ou de leur <u>homologation</u> par la FIA, soit <u>antérieure au 31</u> décembre 1993, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures <u>répondant à ces critères</u>, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1993, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la <u>même marque</u> que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, c) ci-dessous).

L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des

performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : 34mm, "Essence" ; 37mm, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA** <u>ou de l'une de ses ASN</u>.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une <u>autre marque</u>), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles

soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

- d) Des contrôles de cylindrée et de brides pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de 500 € prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.
- e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de <u>suralimentation</u> ou d'une motorisation <u>"Diesel"</u> que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le <u>mode de transmission</u> (traction, propulsion, 4 roues motrices).
- f) La présente réglementation sera de stricte application; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de 250 €, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. 8e tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en <u>conformité</u> avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules <u>immatriculés à l'étranger</u> devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

#### Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés. Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules <u>non pourvus à l'origine de capote ou</u> de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le <u>31/12/1961</u>.

#### Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérifications".

#### Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

#### Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour

infraction au règlement des "Reconnaissances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette catégorie, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement;
- l'exclusion du meeting;

**Remarque** : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

Rappel: Si d'autres équipements de sécurité (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

#### **TIMING**

	02 juillet 2019		Parution du règlement
	12 juillet 2019		Date de début des engagements et des payements
ı	17 août 2019		Clôture des engagements et des payements pour participer à l'attribution
ı			des numéros
l	23 août 2019	à 20h00	Attribution des numéros
1		à 22h00	Affichage de la liste des engagés
ı	24 août 2019	à 13h30	Ouverture de la permanence
1		à 14h00	Ouverture des vérifications administratives (RPRS art. 6.1)
		à 15h00	Ouverture des vérifications techniques (Art. 8 du RSG)
1		à 14h30	Début des reconnaissances
1		à 18h30	Fermeture des vérifications administratives
1		à 19h00	Fermeture des vérifications techniques
1		à 19h30	Fin des reconnaissances
	25 août 2019	à 06h45	Ouverture de la permanence
			Début des reconnaissances
		à 06h45	Ouverture des V.A. et V.T. complémentaires
1		à 07h15	Fermeture des V.A. et V.T. complémentaires
1			Fin des reconnaissances
		à 07h30	Affichage de la liste des voitures qualifiées
			Ouverture du parc fermé
		à 08h00	Départ de la 1ère voiture pour le tronçon 1
1		à 11h45	Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture pour le tronçon 2
		à 15h20	Départ de la 1ère voiture pour le tronçon 3
		à 16h22	Rentrée de la 1ère voiture au parc fermé
			60' <u>au maximum</u> après la rentrée du dernier concurrent
			Affichage des résultats finaux
			30' après les résultats finaux affichage des résultats OFFICIALISES
			30' après : proclamation des résultats
- 1			

#### **DIRECTION DE COURSE**

Lic. ASAF: 666 LAMBION Stephane Directeur de Course : GEILENKIRCHEN Noël Lic. ASAF: 443 Directeur de Course adjoint : Lic. ASAF: 668 AIMONT Andy Lic. ASAF: 672 **DELINCE** Louis Directeur de Sécurité: Lic. ASAF: 664 **HINTZEN Jacques** Directeur de Sécurité adjoint : Lic. ASAF: 665 LEVARLET Valérie Secrétaire du meeting : Lic. ASAF: 403 Relation concurrents: JADOT Joseph

> BOURGUIGNON Pierre DDRT – Fabienne DECONINCK

BELGIAN Rescue

INS Ambulance Nombre: 2

Equipe COLLIGNON

BORLEZ Robert Lic. ASAF: 534
TANNIER Frederic Lic. CAS: 20523

Lic. ASAF: 673

#### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs:</u>

Bureau de calcul:

Responsable parc:

Responsable de l'ES:

Service médical:

Ambulances:

Président de Collège: ROQUET Michel Lic. ASAF: 951
Membre: DORMAL J-Cl Lic. ASAF: 415

Commissaires Techniques:

Responsable équipe sécurité:

Président de Collège: SAINT-REMY Guy Lic. ASAF: 406

C.T.: LEMMENS J C. Lic. ASAF: 467 C.T.: LEMMENS A. Lic. ASAF: 461

C.T.: FRANKENNE Jacques Lic. ASAF: 456 C.T.: SCHULJENKO Nicole Lic. ASAF: 409

C.T.: NEZER P. Lic. ASAF 460 C.T.Stag: LIEGEOIS Pierre Lic. ASAF: 457

Secrétaires: PEREIRA M. Lic. ASAF: 452 – DOUHARD Viviane Lic. ASAF: 462

Observateur: PUISSANT J-C Lic. ASAF: 957
Inspecteur Sécurité: BRASSEUR Joel Lic. ASAF: 470



#### **PERMANENCE**

Avant et après

DELINCE Louis – Rue tige d'Ochain, 11 4560 CLAVIER - -0497/453613 – stebelou@hotmail.com
GEILENKIRCHEN Noel – Rue du Gonhy, 28 – 4100 SERAING – 0496/581700 – seat@teledisnet.be

<u>Pendant</u>

Direction de Course: GEILENKIRCHEN Noel - GSM: 0496/581700 Chapiteau parking société MGM

DELINCE Louis GSM: 0497/453613 zoning Hermalle/Huy

#### TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte: Chapiteau - parking Société MGM - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy - 4480 ENGIS

#### **ORGANISATION**

#### Art. 1.- DEFINITION

Les 24 et 25 août 2019, une épreuve dénommée « RALLYE-SPRINT MICKY », comptant pour le Championnat provincial liégeois et FWB et du challenge des Bourlingueurs de l'ASAF sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement. L'épreuve n'est pas OPEN

#### Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale en show d'une longueur de 26.59 km (100% asphalte), et sur 10.50 km de liaison, à parcourir **3 fois**, soit au total 111.27 km dont 79.77 km d'ES.

Les divisions PH prendront le départ avant et les Histo-Démo après les autres divisions

#### Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo(Voir Art.26.2 et 26.11.6 du RPR)

#### Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

#### 4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art.4 du RPR)

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **28**) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

<u>Remarque</u>: Les <u>pilotes</u>, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 27 juillet 2019 à 12 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

#### 4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 15 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 4. du RPR)

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 15 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### 4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 155 **Si le nombre de concurrents maximal** accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé, édité et approuvé, soit 130 voitures au total, toutes divisions confondues

#### Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important: Voir Art. 9. du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » adéquate et du formulaire « photocopies des licences », devra parvenir, PAR VOIE POSTALE ou PAR MAIL, au plus tôt, le 12 juillet 2019 et, au plus tard, le 17 août 2019

à l'adresse suivante:

#### ASBL Ecurie Les Volants - Geilenkirchen Noel rue du Gonhy, 28 4100 SERAING 0496/58.17.00. seat@teledisnet.be

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté. Seule la date postale faisant foi. Les demandes d'engagements non complétées avec exactitude ne seront pas prises en compte !

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant : FORTIS n° BE38 001 - 6439147-72 – (<u>Intitulé :</u> ASBL Ecurie Les Volants – <u>Communication :</u> RS Micky 2019 – Equipage : x/y) et s'y trouver en dépôt <u>au plus tôt le 12 juillet 2019</u> et <u>au plus tard le 17 août 2019</u>.

Attention aux délais bancaires!

#### Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **TENUS** de joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cour de validité (pilotes et copilotes).

#### Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145€ pour les Divisions 1,2,3, PH Classic et PH S/R.
- 180€ pour la Division 4;
- 105€ pour la Division Histo-Démo.
- \*\*\*Après cette date et jusqu'à la fin des V.A. le droit d'engagement sera majoré de 20%(RSG, Art. 9.1-b)

Soit, une augmentation maximale\*\*\*\*de:

- 29€ pour les Divisions 1-2-3, PH Classic et PH S/R
- 36€ pour la Division 4
- \* 21€ pour la Division Histo-Démo

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 17h30, moyennant le paiement d'une majoration de 20% (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b)

#### B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le vendredi 23 août 2019 à 20h00

L'affichage de la liste aura lieu à 22h au chapiteau (GSM:0496.581700-0497/453613)

<u>Adresse du jour</u>: Chapiteau – Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS Les numéros, en Divisions 1,2,3 et 4, seront attribuées de **1 à 200**; en Division PH – SR, de **201 à 250**; en Division PH - Classic, de **251 à 299**; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents PH et SR peuvent être mélangés dans l'ordre de départ mais doivent conserver leur numéro spécifique à leur division.

#### Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF accessible avant l'ES pour un changement de pneus

#### Veuillez respecter celui-ci et en prendre bien connaissance

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Station à essence accessible durant l'épreuve: NON

PAS de remorques dans le parc d'assistance

#### Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le samedi 24 août 2019 entre 14h30 et 19h30 et le dimanche 25 août 2019, entre 6h45 et 7h30.

Les participants de la Divisions « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT.



#### Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé (gardé et surveillé) sera situé:

Société MGM - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS (voir Plan en annexe)

Il sera accessible le dimanche 25 août 2019, à partir de 7h45, dans l'ordre des numéros, toutes les minutes. La reprise des véhicules ne pourra se faire qu'en échange d'un voucher (formulaire de prise-remise) adressé au nom de la seule personne habilitée et parfaitement identifiée à reprendre le véhicule et ce à partir de l'ouverture du parc fermé jusqu'à l'officialisation des résultats. Aucune autre personne ne sera admise dans le parc fermé en dehors de l'équipage et de cette personne mandatée.

#### Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu samedi 24 août 2019, entre 14h00 et 18h30 et le dimanche 25 août 2019, entre 6h45 et 7h15 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille sur dérogation accordée par la Direction de Course. Elles se dérouleront : Chapiteau - - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy - 4480 ENGIS

#### Documents à présenter :

- Cartes d'identité et permis de conduire ;

- Licences « Sportives » ASAF ou VAS et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10 €)\*, "TP-B", "TP-A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

- Attention : la licence "R" de la VAS n'est pas acceptable ; un TP-L doit être délivré pour la remplacer

Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le "TP-." Obligatoire requis (éventuellement : TP-A3) ;

#### **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes <u>belges</u> aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.
Ces licences et "TP"-.." étant STRICTEMENT réservés aux <u>porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge</u>,

chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.



Le coéquipier <u>(obligatoirement le même durant tout le meeting</u>) d'une voiture inscrite en Division Histo-Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans.** 

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

#### Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles auront lieu samedi 24 août 2019, entre 15h00 et 19h00 et le dimanche 25 août 2019, entre 6h45 et 7h15 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille sur dérogation accordée par la Direction de Course. Elles se dérouleront : Chapiteau - Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy - 4480 ENGIS Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises

#### Le timing de passage aux VT sera transmis lors du passage aux VA

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui. Lieu des éventuelles VT finales :

Tonnelle - Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS Les Histos démo seront regroupée en fin pour le passage des V.T.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent :

- Lors du passage au VA

#### Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

#### Art. 12.- OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Tonnelle – Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel a'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

#### Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : le dimanche 26 août 2018 30Minutes après OFFICIALISATION des résultats et Maximum à 22h dans le chapiteau. Voir Timing

#### Coupes aux:

- 1ère Dame du classement de la Division PH S/R
- 1<sup>ers</sup> de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1ère Dame du classement de la Division PH Classic (4 classes confondues).
- 1<sup>ers</sup> de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 1<sup>ers</sup> du classement de la Division PH Classic (4 classes confondues pilotes et copilotes).
- 1ère Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 3 premiers du classement de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1ère Dame du classement des D1, 2 et 3 confondues.
- 1<sup>ère</sup> écurie du classement des D1, 2 et 3 confondues.
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1,2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).



#### Art. 14.- DIVERS

Panonceaux "assistance" (un LP par véhicule et par zone sera prévu pour accéder aux parcs d'assistance) Pas de remorques dans le parc d'assistances

Des programmes comprenant le parcours, le timing et la liste des engagés seront affichés aux endroits stratégiques.

Restauration disponible au chapiteau et au départ de la spéciale.

#### Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

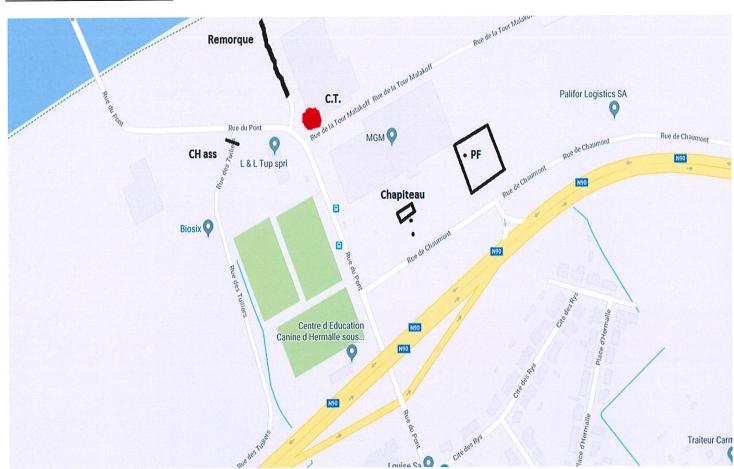
#### **APPROBATION**

Le présent règlement a été approuvé par :

COLLIGNON E. Lic ASAF 411 en date du 27/05/2019 (CSAP Liège) JAUQUET S. Lic ASAF 301 en date du 01/06/2019 (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par : BRASSEUR J. Lic. ASAF 470 en date du 07/05/2019

#### Plan d'accès à l'épreuve :





## Rallye-Sprint Micky 2019

## Dimanche 25 août 2019

_			EC	Liaison	Total	Total	Moyenne	Temps	Heure	Heure	Heure	Heure	
	СН	LOCALISATION	Dist.	Dist.	Sect.	Dist.		Prévu	N° 00	N° 0	N° 1	N° 999	
									0.30	0.15	120	02:00	
	CH 0	Parc Départ <b>OUT</b>							7.30	7.45	08:00	10:00	
	CH1	OMBRET		3,91	3,91	3,91	23,46	00:10	7.40	7.55	08:10	10:10	7
Soucie	EC 1	OMBRET-ENGIS	<b>26,59</b> 30,50				00:03	7.43	7.58	08:13	10:13	Cle	
OUC	CH 1A	Assistance IN		4,09	30,68	34,59	48,44	00:38	8.21	8.36	08:51	10:51	no
n		ASSISTANCE								m			
	CH 1B	Assis. OUT/PARC FER	ME IN	2,50	2,50	37,09	2,50	01:00	9.21	9.36	09:51	11:51	
		REGROUP	26,59	10,50	37,09	37,09		01:45			100	01:50	
	CH 1C	Parc Départ <b>OUT</b>							11.15	11.30	11:45	13:35	
7	CH 2	OMBRET		3,91 3,91 3,91		3,91	23,46	00:10 11.25		11.40	11:55	13:45	7
Sie	EC 2	OMBRET-ENGIS	26,59			30,50		00:03	11.28	11.43	11:58	13:48	oncle
Boucle	CH 2A	Assistance IN		4,09	30,68	34,59	48,44	00:38	12.06	12.21	12:36	14:26	8
ŭ		ASSISTANCE											B
	CH 2B	Assis. OUT/PARC FER	ME IN	2,50	2,50	37,09	2,50	01:00	13.06	13.21	13:36	15:26	Ц
		REGROUP	26,59	10,50	37,09	37,09		01:45			90	01:40	
	CH 2C	Parc Départ OUT							14.51	15.06	15:21	17:01	
3	CH3	OMBRET		3,91	3,91	3,91	23,46	00:10	15.01	15.16	15:31		6 3
9	EC 3	OMBRET-ENGIS	26,59			30,50		00:03	15.04	15.19	15:34	17:14	3
Sourcie	CH 3A	Assistance IN		4,09	30,68	34,59	48,44	00:38	15.42	15.57	16:12	17:52	O
m		ASSISTANCE									m		
	CH 3B	Assis. OUT/PARC FER	ME IN	2,50	2,50	37,09	15,00	00:10	15.52	16.07	16:22	18:02	
			26,59	10,50	37,09	37,09							
			79,77		111,27								
			EC	Liaison	000000000000000000000000000000000000000								
			Dist	Dist	Dist								

Epreuve: RS. Micky Date: 24 et 25/08/2019									
Bulletin d'inscription à renvoyer à <i>GEILENKIRCHEN Noel</i>	du 12/07 a ' <i>rue du (</i>	u 17/08/2019 <b>Gonhy, 28</b>	par poste <b>4100 S</b> i	e ou mai <b>ERAIN</b>	G se	eat@teledis	net.be		
* MENTIONS RESERVEES A L'ORGA	NISATION								PARTICIPE AU :
Engagement , ,	Paiem	ent ,	,	Div.:	Cla:	Ordre de		Cł	nal. B. Thiry 🗖
reçu le :	reçu l	e: /				réception :		St	nake Down 🏻
PILOTE/CONDUCTEU	२ ( rempli								
Nom :		,	pseudon	-		Prénom :			Homme / Femme
Né(e) le : / /	Adres	sse :							N°:
Code postal :	Local					_			
☑ ☐ Accepte ☐ n'accepte			la liste de	s réserv	istes si l		ximum d'	engages es	st atteint.
Si nous devons vous contacter :	N°. Te	él/ GSM :				E-mail:	<b>T</b>	I	Faunia
ASAF  ☑ □ BT □ HT □ LG □ L	X 🗆 NA		VAS	□∨в	□WV	N° Licence	Туре		Ecurie
COPILOTE/PASSAGE	1								
Nom:			pseudon			Prénom :			Homme / Femme
**************					. »		,		
Né(e) le : / /	Adres								N° :
Code postal :	Local	ite : él/ GSM :				E-mail :			
Si nous devons vous contacter :	N . 18	ei/ Goivi .	VAS		N° Licence   Type			Ecurie	
☑ □BT □HT □LG □L	X 🗆 NA			□VB	□WV	14 Election	1,00		
VEHICHE . Moreyo		<u> </u>	Tung	<u> </u>			Dia	ique N° :	
VEHICULE : Marque :  Année de construction :	N° de i	Châssis :	Туре :				Fic	Cylindr	ée: cc
Compagnie d'assurance :				Police N°:					
	A3 min, no:	ur piloter en :	·	Class	ses : 3 / 6	5/7/9/10/1	1/12/1	3 / 14 / 15 e	PH S/R (*)
	<u>_</u>	ur piloter en :		Classes: 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*) Classes: 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)					
		r copiloter en : r piloter ou cop	ilotor en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante  Classes : Histo-Démo (*)					
(*) voir Prescriptions Sportives							drées ma	ximales	
	i sessioni de se e Torr	Abando	n de rec	ours p	articipa	ants		ost i na nagadi	
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, n (1) l'ASAF et les CSAP.; (2) le(s) propriétaire	es avants droits	mes héritiers, mes p	roches (parents	i, conioint, ei	atants) et no:	s assureurs, à tout rec	cours contre :		
lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circu	it; (5) les concur avant : (7) les as	rrents et les propriéta	ires ou détentes	urs des véhic ies) visés au	ules particip x noints 1 à 0	ants ; (6) les préposé 6 ci avant :	s, aides béné	voles et chargés d	e mission des personnes
pour tout dommage que je causerais ou subirai faute des personnes et des organismes repris su	s an cours d'une	des épreuves (v com	pris entraîneme	ents) reprises	au calendrie	er qu'il soit ou non la	conséquence le porte-fort p	directe ou indire our mes ayants d	cte d'une négligence ou roit, mes héritiers, mes
R.G.P.D. Si les deux case	s ne sont	pas cochées,	votre insc	ription	à l'épreu	uve ne pourra	a pas êtr	e enregistro	ée!
J'autorise l'ASAF, les CSAP et le personnelles de l'ASAF et du clu	:lub à traiter l b. dont i'ai pr	les données repr is connaissance (	ises ci-dessu et auxquelle	is, en conf s i'adhère	ormité ave	ec la <u>déclaration</u>	relative à	la vie privée e	t aux données
La déclaration susdite est dispor	ible sur dem	ande et consulta	ble sur le sit	e de l'ASA	F:www.a				
Je reconnais que l'absence de co									sont exactes. Je certifie sur
l'honneur que le véhicule est conforme à la der dans ses Prescriptions Sportives, destinées à er l'organisateur, par un Officiel ou par les autorite	nière réglement vérifier la confo	ation de l'ASAF et qu	ı'aucune modil	fication non	autorisée n'	y a été apportée. J'a	utorise l'ASA	F à effectuer tout	es les vérifications reprises
Fait àle	//	(Fair	e précéde	r les sigr	natures	de la mention	« Lu et	approuvé »	)
					Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.				
						C'	والمساوية	onilata	
Signatur	e du pilote	!		Signa	ture du c	ohilorg			

Epreuve: RS Micky

Date: 24 et 25 aout 2019

## **VERIFICATIONS**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR																	
Nom :									ē.		Prénom :	Sig	nature				
Prov.	ASAF VAS					VAS			N° Licence		Туре						
_	ВТ	НТ	LG	LX	NA	AN	LI	οV	VB	WV							
COPI			SSA	G F R													
Nom: Si pseudor									·		Prénom :	Sig	nature				
Prov.			ASAF			/ «		VAS		. »	N° Licence		Type				
1100.	BT	НТ	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			7.				
VOIT					NO.	Plaque				NIO	de châssis	Cyl.	Div.	Cla.			
	Marqu	e - 1	/pe		14-1	riaque				IN	de Chassis	Cyi.		Ciui			
		C	ompag	nie d	'assur	ance :			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Police n	 	cc				
			<u>-</u>														
				RES	SERVE	ALA	COMI	4ISSI(	ON TEC	CHNIC	QUE ET A L'ORGANISATEUR						
N° de j	portièr	es / (	Capot								tions des roues						
Pare-b	rise fe	uillet	é	3						Fond	tionnement des freins						
Eclaira	ge									Ann	nneaux de remorquage						
Docum	ents d	le boı	rd							Auto	Autocollants ASAF						
Réserv	oir d'e	essen	ce							Pass	Passeport ASAF PH N°						
Canalis	sation	d'ess	ence							Vête	Vêtements (Combinaison)						
Tôle pa	are-fe	ı ava	nt/arri	ère						Dive	ers:						
Arceau										Dive				-			
Ceintu	res de	sécu	rité / I	larna	is						formité de classe						
Batteri	ie										formité de division			<u> </u>			
Extinct											lenge B. Thiry (à vérifier)						
Appui-										(Modifier éventuellement la liste des engagés)							
Casque	151												EN ORDRE	-			
Fixatio				e							COMMISSAIDE		CONFORME				
Publici											COMMISSAIRE T	ECHNIQ	UE				
Rétroviseurs Ext. / Int.											Licence N°:  Nom/Cachet:						
Ornement extérieur										HOPE	i/ Cacilet i						
Echappement Production described and a second secon										-							
Protections des tuyauteries																	
Poids Elargisseurs de voies											SECRETARIAT DE L'O	RGANIS	ATION:				
Pneum			,163									na sella a sella a					
Fileuii	iacique	<b></b>															

Epreuve: RS Micky

Date: 24 et 25 aout 2019

### **VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

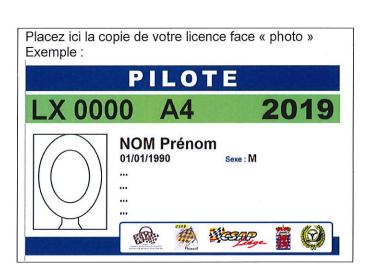
PILO	TE/C	OND	UCT	EUR		1		3,453						
Nom: Si pseudo											Prénom :		Signature	
Prov.	/ «									. »	N° Licence	Туре		
	BT HT LG LX NA AN LI OV				VB	WV								
V														14.10
COPI	LOT	E/PA	SSA	GER										
Nom :						1 u	33.50	eudor	2		Prénom :		Signature	
Prov.			ASAF			··· / «		VAS		. "	N° Licence		Туре	
	вт	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
V														
VOIT						Tel Cont	4.54					1 èr	<sup>e</sup> Année de fabricat	tion
-	Marqu	ie - Ty	уре		Nº I	Plaque				N°	de châssis		'homologation FIA	
						11								
		C	ompag	nie d'	assur	ance :					Police	n°:		
	Tel.													
				RES	SERVE	ALA	COMI	1ISSI	ON TE	CHNIC	QUE ET A L'ORGANISATEU	R		
Docum	ents o	le boı	rd							Dive	rs:			
Eclaira	ge									Dive	rs:			
Ceintu	res de	sécu	rité / ŀ	larna	is	20								
Extinct	eur							7						
Casque	e / Ha	ns												
Pneum	atiqu	es												
												2,242	EN ORDRE	
													N CONFORME	
											COMMISSAIRE	TECH	NIQUE	
											nce N°:			
										Non	n/Cachet :			
					<u></u>									
					<u></u>	£					SECRETARIAT DE L'	ORGA	NISATION:	
											<u> </u>			Wall Street
										-				
										-				

		0
	\	v
- 1	V	

## Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré.

Pliote:	
$\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $	preuve avec le formulaire ASAF complété.
☐ Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son	autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
☐ Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>	
Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
	PILOTE
	LX 0000 A4 <b>2019</b>
2019	NOM Prénom 01/01/1990 Sexe : M  
	Wage Wage



Copilote:

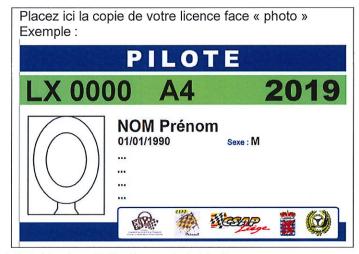
Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.

☐ Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)

Je possède une licence ASAF ou VAS

Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

#### Documents à présenter :

- Cartes d'identité :
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.